

Les Ordures Ménagères... et VOUS !

Les bons gestes de la collecte

- Toujours sortir son Bac OM ou TRI la veille de la collecte
(horaires variables de passage. Le camion ne peut pas faire demi-tour pour collecter votre bac.)
- Mettre son bac en évidence en bord de route, poignée côté route
(cette méthode indique à l'agent de collecte que votre bac est à vider !)
- Ranger son bac vidé après la collecte
(merci de ne pas laisser vos 2 bacs en bord de route : risque de confusion quand il fait nuit.)
- Respecter les consignes de collecte et de tri : **un bac non conforme ne sera pas collecté !**

Être acteur de sa facture !

Agir sur les dépenses

Mieux gérer ses déchets, c'est d'abord éviter de les produire : agir pour limiter la quantité et leur nocivité.

Réduire le tonnage des OM :

Traitement facturé 120 € la tonne.

- Éviter le gaspillage alimentaire = Baisse du poids
- Tri en bac jaune = Diminution du poids des OM et valorisation des déchets
- Le compost = Diminution du poids et de notre impact environnement
- Dépôt en déchetterie = Diminution du poids - Tri et valorisation possible avant enfouissement.
- Dépôt en Points d'Apports Spécifiques = PAV Verre et vêtements
- Le réemploi : Donnons une 2^{de} vie aux objets. Vente d'occasion (par internet, vide-grenier,...), Dons (écoles, associations, bibliothèques,...), Ressourcerie,...

Agir sur les recettes

Améliorer la qualité du tri Réduire le taux de refus Réduire les frais de collecte

- Nous pouvons participer en regroupant les bacs sur un POINT UNIQUE DE COLLECTE avec les voisins (gain de temps sur les tournées et diminution des nuisances sonores.)
 - En sortant notre bac que lorsqu'il est PLEIN (moins de bacs à collecter = gain de temps sur les tournées)
- Notre prestataire optimise les collectes ce qui explique les évolutions régulières du calendrier.

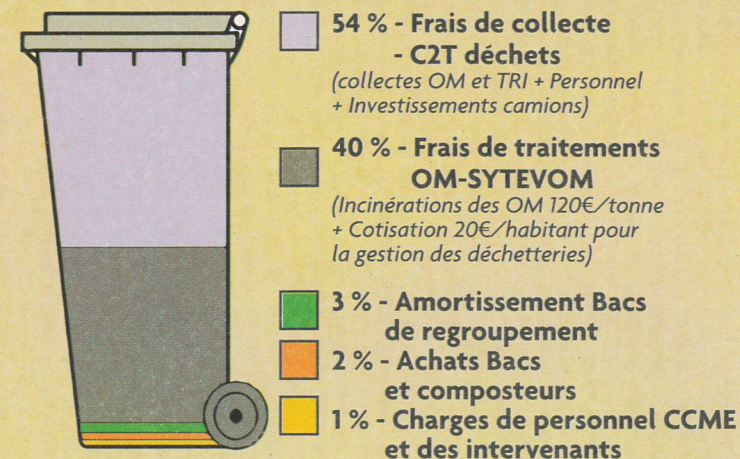
Le taux de refus analysé par le SYTEVOM, impacte directement le montant de la Subvention de Valorisation. Il était de 40% en 2019 : **Plus ce pourcentage est faible, meilleure est la subvention** issue de la valorisation des déchets. **Inversement, la subvention baisse et le coût du traitement augmente.**

La Communauté de Communes des 1000 Étangs s'efforce de maintenir une facturation la plus juste malgré les charges importantes.

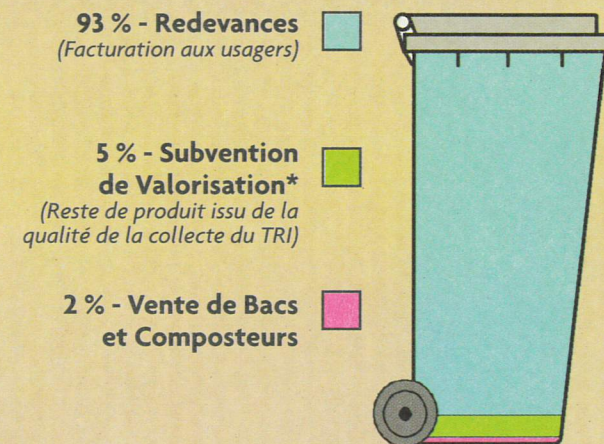
Le financement du service

Notre devoir est d'équilibrer au maximum le budget afin de facturer la collecte au tarif le plus juste.

DÉPENSES



RECETTES



* IDÉE REÇUE : LE TRI N'EST PAS GRATUIT !

Le coût du traitement du TRI est largement compensé par la revente des déchets. L'excédent correspond à la subvention de valorisation et agit donc directement sur votre facture. Sans cette valorisation, les frais de traitement OM et TRI seraient équivalents.

Le services des ordures ménagères en quelques chiffres

(source année 2019)

Déchets OM collectés : 1174 tonnes
TRI collecté : 597 tonnes
Apports dans les 3 déchetteries : 2995 tonnes
Points Apports Verre : 457 tonnes
6000 km/mois effectués par les 2 camions
(soit presque 2 fois le tour de la Terre sur un an.)

Total annuel :
5223 tonnes soit,

50 kg
par habitant et par mois

Démarches administratives

Votre foyer évolue suite à un événement de la vie, merci de nous en informer la CCME par écrit (courrier postal ou mail) et votre Mairie.

- **Déménagement** : arrivée ou départ de la commune, départ d'un enfant. Signalez ce changement afin de mettre à jour votre dossier afin d'éviter des réclamations tardives.
- **Changement de composition du foyer** : suite à un décès, une naissance, merci de préciser le nombre de personnes vivant sous votre toit.
- **Informations aux propriétaires de logement en location** : merci de nous déclarer vos locataires (arrivée et départ) afin d'éviter une facturation à votre nom.
- **Commande de bac et composteur.**

Besoin d'informations complémentaires ? Contactez-nous :

- par courrier : 14 Place du Marché - 70270 Melisey
- via le site internet : www.cc-1000etangs.fr
- par mail : ccme.omtri@orange.fr
- par téléphone : 03 84 20 05 53